

SERAING AVEC NEUPRÉ

## Le ministre approuve la nouvelle interco'

└ L'arrêté ministériel approuvant la constitution de l'intercommunale "Immobilière publique" a été signé la semaine dernière: l'"Interco d'Alain Mathot" est donc désormais opérationnelle.

On se souvient que sa création avait soulevé des débats à la fin de la législature régionale passée. Le maire de Seraing avait alors décidé de reporter le point, pour ne pas qu'on "accuse les deux majorités, PS et PS-cdH, d'avoir voulu profiter des derniers jours du gouvernement wallon PS-cdH pour faire passer un dossier", avait-il précisé. D'aucuns se disaient que l'arrivée d'Ecolo au gouvernement wallon bloquerait le projet. L'arrêté ministériel signé la semaine dernière l'infirmes.

Pour rappel, cette intercommunale est créée par Seraing et Neupré (d'autres communes pourraient les rejoindre) pour gérer et développer le logement moyen sur les deux entités. Pour la première, la majorité explique que c'est "pour amener du logement moyen dans le bas de Seraing abritant actuellement trop de logements vétustes". Pour la seconde, la volonté affichée est aussi d'avoir du logement moyen, mais la raison est différente. "Actuellement, il y a beaucoup de logements chers et les personnes âgées et jeunes couples n'ont pas toujours de quoi rester à Neupré".

Mais le MR y voit, tant à Seraing qu'à Neupré, "un moyen de contourner les règles d'attribution dans le logement social".

Suite à l'arrêté ministériel, le libéral sérésien Fabian Culot dit "regretter la conception que le gouvernement PS-cdH-Ecolo semble avoir de la bonne gouvernance".

Mais le MR siègera malgré cela dans la nouvelle structure. "Nous ne pratiquerons pas la politique de la chaise vide et veillerons à la bonne gestion", ajoute-t-il.

Reste à désigner le nouveau "pilote" de cette intercommunale, ce qui prendra encore quelques jours, le temps que des accords soient scellés au sein du PS de Seraing: "Les accords de 1976 relatifs à la fusion des communes, qui fixaient une répartition des élus entre Ougrée, Jemeppe et Seraing, doivent être retravaillés", explique Alain Mathot. "Non seulement parce qu'il y aura un échevin de moins en 2012, mais aussi parce que le bourgmestre est désormais celui qui totalise le plus de voix". Qu'il vienne d'Ougrée, de Jemeppe ou de Seraing n'entre plus en ligne de compte avec le décret Courard. «

L. WS